

**DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR
L'AVIS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

AVIS CONTENU DANS LE PROCÈS-VERBAL n° 21-22.02

RECOMMANDATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE : n° 21-22 / 03

CONSIDÉRANT la collaboration historique qui unit l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) et l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) ;

CONSIDÉRANT les négociations relatives à l'entente ayant eu lieu en 2020 et en 2021 entre les deux établissements ;

Il est recommandé d'adopter le renouvellement du protocole d'entente-cadre entre l'ITHQ et l'UQAM avec les modifications énoncées dans le tableau en Annexe 3.

**PROPOSÉE PAR JEAN-THOMAS HENDERSON
APPUYÉE PAR JEAN-CHARLES MARIN
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



La Directrice générale

Le 15 octobre 2021

Date

c.c. ➤ Membres de la Commission des études universitaires